

Journée du vélo à l'école

J'y participe!

Semaine du 27 au 31 mai 2013

Santé - Mobilité durable - Sécurité routière

La journée du vélo à l'école primaire

Principes

La première journée nationale du *Vélo à l'École* est organisée par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du Plan national interministériel de développement de l'usage du vélo.

Cette journée vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des collègues à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif. L'opération doit permettre de valoriser ou d'initier des approches pédagogiques dans les domaines de l'éducation à la santé, à la sécurité routière ainsi que dans celui de l'environnement et du développement durable.

Les écoles participantes définissent à l'échelle d'une ou plusieurs classes, sur le temps scolaire, une ou plusieurs actions. Ces actions peuvent prendre la forme d'un projet de sortie à vélo, d'activités pratiques de maîtrise du vélo ou de son entretien, de sensibilisation à la sécurité routière, d'animations sur les apports de l'usage du vélo pour la santé et l'environnement. La définition des activités prend en compte l'âge des élèves concernés. Les possibilités offertes par l'environnement proche seront prioritairement exploitées.

Les nombreux partenaires de l'opération peuvent apporter leur concours aux initiatives locales (vérification du matériel, prêts, conseils, aide à l'encadrement, supports pédagogiques...). N'hésitez pas à les contacter directement ou éventuellement à préciser vos attentes dans le formulaire de participation.

Les conseillers pédagogiques de circonscription en charge de l'EPS et les correspondants départementaux « sécurité » sont vos interlocuteurs pour vous aider à préparer au mieux cette journée.

Organisation de la journée, précautions

Selon la nature des activités prévues dans le cadre de la journée, certaines précautions doivent être prises.

Le lieu et la nature des activités

Les contraintes sont très variables selon que les activités ont lieu dans l'école ou à l'extérieur de l'école. Dans l'école, l'utilisation des espaces (cours, allées...) relève de l'organisation générale de l'école et n'impose aucune démarche particulière. Cela n'exclut pas un recours ponctuel à des partenaires extérieurs, avec l'autorisation du directeur de l'école.

La sortie hors de l'école relève, elle, d'une réglementation spécifique (sortie occasionnelle) avec des contraintes portant sur l'encadrement et le port du casque (voir ci-dessous). En dehors des classes qui pratiquent déjà ce type d'activité, il convient dans tous les cas de se rapprocher du conseiller pédagogique de circonscription.

Les choix possibles de lieux de pratique et de déplacements sont différents selon le cycle concerné. Les espaces protégés (écoles, allées, parc...) sont utilisables dès le cycle 1. La circulation sur des voies publiques ouvertes à la circulation (rues, routes à trafic modéré...) est à réserver au cycle 3. D'une façon générale, les portions du parcours présentant des difficultés trop importantes (trafic soutenu, vitesse trop importante des véhicules, intersections complexes, traversées de routes, ronds-points) sont effectuées à pied en poussant son vélo selon les modalités du déplacement piéton collectif.

La préparation des élèves, le projet pédagogique

Si l'action envisagée comporte des temps de pratique, il conviendra de prendre en compte le niveau de maîtrise individuelle des élèves, leur expérience préalable (acquise à l'école au cours d'un cycle d'activité ou uniquement par leur pratique personnelle) et la dimension collective de l'activité inhérente au contexte scolaire.

Une réflexion collective sur la sécurité routière, en tant que partage d'espaces de circulation s'exerçant dans le cadre de la responsabilité de chaque usager est indispensable pour donner du sens aux activités. De nombreux supports pédagogiques existent et peuvent être exploités en ce sens. La préparation de la sortie, avec définition de l'itinéraire et repérage des zones « à risques » fait partie également des activités pédagogiques à privilégier. L'identification des aménagements dédiés aux vélos (bandes et pistes cyclables) permet de les inclure autant que possible dans les itinéraires.

Une démarche de projet apportera une plus grande cohérence en permettant de faire le lien entre les contenus d'enseignement, les compétences à développer et à mobiliser, et les activités programmées dans le cadre de la journée. Dans ce cadre, la journée nationale peut être selon le cas, le point de départ du projet, un moment particulier ou son aboutissement.

Le matériel, les équipements de sécurité

L'utilisation de vélos personnels, vélos de l'école ou encore par exemple prêtés par un partenaire du projet nécessite des vérifications préalables et le cas échéant quelques actions de réglage ou d'entretien (freinage, hauteur de selle, pression des pneumatiques...). Ce travail est indispensable pour la sécurité des élèves mais relève également des compétences à leur faire acquérir.

Le port d'un casque conforme aux normes en vigueur est obligatoire pour toute pratique collective du vélo en dehors de l'école. L'usage du casque correctement porté et attaché fait également partie des comportements à faire acquérir aux élèves, il est donc recommandé à ce titre pour toute pratique du vélo, même lorsqu'elle s'effectue dans l'espace de l'école. Les adultes de l'encadrement montrent aux élèves l'importance de cet équipement en s'astreignant eux-mêmes au port du casque.

Être bien vu par les autres usagers de la route conditionne la sécurité du cycliste. Le port de vêtements clairs et autant que possible de chasubles fluo est donc à prévoir, pour l'encadrement et pour les élèves.¹

¹ Remarque : l'arrêté du 29 septembre 2008 rend le port du gilet de haute visibilité obligatoire pour les cyclistes hors agglomération, quand ils circulent de nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante.

L'encadrement

L'activité « vélo », qu'elle se déroule dans l'école ou à l'extérieur est définie et menée par l'enseignant et sous sa responsabilité. Lorsqu'elle se déroule en dehors de l'école, l'encadrement est complété par des personnes qualifiées ou bénévoles, à des conditions définies réglementairement. Pour circuler sur la voie publique, il est préconisé de circuler par petits groupes, en gardant les distances entre chaque groupe, chacun d'entre eux étant pris en charge par un des adultes de l'encadrement. Un temps d'information et de préparation préalable à destination de l'ensemble des adultes-encadrants est indispensable pour toute sortie en dehors de l'école (participation aux activités préparatoires auprès des élèves, repérage des lieux, connaissance des lieux de regroupements, etc.).

Références réglementaires et programmes d'enseignement

Encadrement du cyclisme sur route

A noter que ce n'est pas le type de vélo utilisé qui définit le cadrage réglementaire de l'activité mais la nature des voies empruntées. Ainsi le taux d'encadrement du cyclisme sur route s'applique pour toute sortie à vélo sur la voie publique.

Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999

« Le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole*, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole*, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves. »

« Le cyclisme nécessite le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur. »

* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

Programmes d'enseignement, éducation à la sécurité routière

► **Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002**

Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires (APER)

<http://eduscol.education.fr/cid45635/l-education-a-la-securite-routiere-a-l-ecole.html>

► **Arrêté du 21 novembre 2011 - Bulletin officiel du 5 janvier 2012**

Progressions pour les cycles 2 et 3 de l'école élémentaire

- EPS, « Activités de roue et glisse »
- Instruction civique et morale, « Éducation à la santé », « Éducation à la sécurité »

http://cache.media.education.gouv.fr/file/1/58/7/programmes_ecole-primaire_203587.pdf

Quelques propositions d'actions pour la journée du vélo à l'école

École maternelle

Parcours ludique avec différents types de rouleurs
Rouleurs et piétons (jeux de partage d'espaces)
Sensibilisation aux règles de circulation
(...)

Cycle 2

Parcours d'habileté pour apprendre à mieux maîtriser son vélo
Défi de circulation à plusieurs sur un parcours aménagé
Atelier de réglage et de vérification
Préparer une sortie piéton / cycliste pour rejoindre un espace aménagé (parc...)
(...)

Cycle 3

Ateliers scientifiques sur les bénéfices de la pratique du vélo pour la santé ou pour l'environnement
Parcours d'habileté et « défis » de circulation dans un espace aménagé (cyclistes, piétons)
Préparation d'un itinéraire de sortie à vélo (atelier à partir de cartes et d'images numériques)
Réalisation d'une sortie à vélo avec un objectif de découverte (visite, reportage photo...)
(...)

► **Contactez les correspondants départementaux « éducation à la sécurité » (site Éduscol)**

<http://applications.eduscol.education.fr/D0160F/corr.php>

► **Plus d'informations sur l'éducation à la sécurité routière (portail national Éduscol)**

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>



Journée du vélo à l'école

Dans la semaine
du 27 au 31 mai 2013



*Santé
Mobilité durable
Sécurité routière*

J'y participe !